

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

SECTION 1. IDENTIFICATION

| | |
|---------------------------------------|--|
| Identification du produit | ‘Crack Flushing Agent’ |
| Autres moyens d’identification | ‘Crack flush’, ‘acid flush’, rinçage de fissures |
| Utilisation recommandée | Agent de rinçage pour nettoyer les fissures et les joints de construction dans les structures en béton avant l’injection de résines de polyuréthane. |
| Restrictions d’utilisation | Usage professionnel seulement |
| Identifiant du fournisseur | Multiuréthanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada) |
| Numéro de téléphone d’urgence | 1-800-663-6633 1-613-996-6666 CANUTEC (24 heures) |

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Ce matériau est classé comme dangereux selon les réglementations américaines OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et les réglementations canadiennes SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1
Corrosion/Irritation cutanée - Catégorie 1
Dommages oculaires/Irritation oculaire - Catégorie 1

Éléments d’étiquetage

Pictogramme



Mot d’avertissement
DANGER

Mentions de danger
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures cutanées sévères et des lésions oculaires.

Conseils de prudence
Prévention

Portez un équipement de protection approprié.
Évitez de respirer les fumées/brouillards/vapeurs.
Lavez-vous les mains et la peau exposée après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l’eau/douche. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consultez immédiatement un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez prudemment avec de l’eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuez à rincer. Consultez immédiatement un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

médecin.

EN CAS D'INHALATION : Déplacez la personne à l'air frais et gardez-la dans une position confortable pour respirer. Consultez immédiatement un médecin.

Stockage

Stockez dans un endroit bien ventilé. Gardez le contenant bien fermé. Gardez sous clé. Gardez à l'écart des substances incompatibles. Ne pas congeler. Stockez dans des contenants résistants à la corrosion.

Disposition

Éliminez le matériau conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Les réglementations peuvent varier selon les régions. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont de la seule responsabilité du producteur de déchets.

Autres dangers

Le contact avec la plupart des métaux générera du gaz hydrogène inflammable. Le contact avec l'eau dégage de la chaleur. La combustion produit des fumées désagréables et toxiques. Le contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer une dermatite. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange contenant des acides

| <u>Nom chimique</u> | <u>Numéro de CAS</u> | <u>Concentration</u> | <u>Noms communs / synonymes</u> | <u>Autres identificateurs</u> |
|---------------------|----------------------|----------------------|--|-------------------------------|
| Acide phosphorique | 7664-38-2 | 75% | Acide orthophosphorique Phosphate d'hydrogène | Non disponible |

Notes

Non disponible

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Déplacez immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré uniquement par du personnel médical qualifié. Si la respiration a cessé, pratiquez la respiration artificielle. Consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Portez un équipement de protection approprié. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Ne frottez pas la zone de contact. Consultez immédiatement un médecin. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Le cuir contaminé peut nécessiter une élimination.

Contact avec les yeux

Portez un équipement de protection approprié. Protégez les yeux non affectés. En cas de contact avec les yeux, rincez-les immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si une lentille de contact est présente, ne retardez pas le rinçage et n'essayez pas de retirer la lentille avant la fin du rinçage. Consultez immédiatement un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements. Demandez à la victime de rincer sa bouche avec de l'eau, puis de boire un à deux verres d'eau. Consultez

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque une irritation cutanée sévère. Les symptômes peuvent inclure rougeurs, cloques, douleur et gonflement. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure douleur intense, vision floue, rougeurs et dommages corrosifs. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure toux, suffocation et respiration sifflante. Cela pourrait entraîner un œdème pulmonaire (accumulation de liquide). Les symptômes de l'œdème pulmonaire (douleur thoracique, essoufflement) peuvent être retardés. L'ingestion peut provoquer des brûlures sévères des muqueuses du tube digestif. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissements, brûlures, perforations et saignements.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Une attention médicale immédiate est requise. Provoque des brûlures chimiques. Traitez de manière symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utilisez un agent extincteur approprié au feu environnant, tel que de l'eau en fine pulvérisation, des mousses alcooliques, du dioxyde de carbone et des produits chimiques secs. Peut réagir avec l'eau. Utilisez la pulvérisation d'eau avec précaution.

Moyens d'extinction inappropriés

Utilisez la pulvérisation d'eau avec précaution. N'utilisez pas de jet d'eau solide car cela peut disperser et propager le feu.

Dangers spécifiques du produit

Considéré comme non inflammable. Les contenants fermés peuvent se rompre s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes en raison de l'accumulation de pression interne. Les produits de combustion dangereux incluent les oxydes de phosphore.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, y compris un manteau ignifuge, un casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome (SCBA). Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat et un appareil respiratoire autonome avec pièce faciale complète en mode de pression positive. Éloignez les contenants de la zone de feu si cela peut être fait en toute sécurité. Utilisez de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Empêchez les écoulements de contrôle ou de dilution du feu de pénétrer dans les égouts, les drains, les sources d'eau potable ou tout cours d'eau naturel. Creusez des digues pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Restreignez l'accès à la zone jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué uniquement par du personnel formé. Toutes les personnes impliquées dans le nettoyage doivent porter l'équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consultez la section 8 pour des informations supplémentaires sur l'équipement de protection personnelle acceptable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

| | |
|--|--|
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Retirez toutes les sources d'ignition. Ventilez la zone de déversement. Arrêtez le déversement à la source si cela peut être fait en toute sécurité. Creusez des digues pour contrôler l'eau. Diluez l'alcali avec de l'eau et neutralisez avec des acides (par exemple, acide acétique/vinaigre). Contenez et absorbez le liquide renversé avec un matériau absorbant inerte non combustible (par exemple, du sable), puis placez le matériau absorbant dans un conteneur pour une élimination ultérieure (voir section 13). Informez les autorités appropriées comme requis. |
| Procédures de notification | Si un déversement ou une libération dans l'environnement dépasse la quantité déclarable de l'EPA, informez immédiatement les autorités compétentes en suivant toutes les réglementations applicables. |
| Précautions environnementales | Assurez-vous que le produit déversé n'entre pas dans les drains, égouts, cours d'eau ou espaces confinés. Si nécessaire, creusez des digues en amont du déversement pour empêcher le ruissellement dans les drains, égouts ou tout cours d'eau naturel ou source d'eau potable. |

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Portez des gants/vêtements de protection et une protection des yeux/du visage. Utilisez uniquement dans des zones bien ventilées. Consultez la section 8 pour des informations supplémentaires sur l'équipement de protection personnelle acceptable. Ne respirez pas les fumées ou les brouillards. Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lavez-vous soigneusement après manipulation. Gardez à l'écart de la chaleur et des flammes. Gardez à l'écart des matériaux incompatibles. Peut réagir avec l'eau en générant de la chaleur. Lors de la dilution, ajoutez toujours le produit à l'eau. Ne jamais ajouter de l'eau au produit. Lors du mélange avec de l'eau, ajoutez lentement de petites quantités en remuant. Gardez les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides retiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités) | Stockez dans un endroit bien ventilé. Gardez le contenant hermétiquement fermé. Gardez sous clé. Gardez à l'écart des matériaux incompatibles. La zone de stockage doit être identifiée, dégagée de toute obstruction et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Inspectez périodiquement pour détecter les dommages ou les fuites. Ne pas congeler. Stockez dans des contenants résistants à la corrosion. Évitez le contact avec l'eau, les métaux (par exemple, l'étain, l'aluminium, le zinc et les alliages contenant ces métaux), les oxydants forts (par exemple, le chlore, les peroxydes, etc.), les acides (par exemple, l'acide sulfurique, l'acide nitrique), les caustiques et les amines alcooliques. |

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

| <u>Nom chimique</u> | <u>Type</u> | <u>Valeurs limites d'exposition</u> | <u>Source</u> |
|---------------------|-------------|-------------------------------------|-------------------|
| Acide phosphorique | TWA | 1 mg / m ³ | ACGIH TLV (É.-U.) |
| Acide phosphorique | STEL | 3 mg / m ³ | ACGIH TLV (É.-U.) |
| Acide phosphorique | PEL | 1 mg / m ³ | OSHA PEL (É.-U.) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

| | |
|---|---|
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Des fontaines de lavage oculaire d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute exposition potentielle. Assurez une ventilation adéquate, surtout dans les espaces confinés. Utilisez une ventilation générale ou locale pour maintenir les concentrations d'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/régionales sont respectées. |
| Mesures de protection individuelle | <p><u>Protection des yeux/du visage</u> Des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques doivent être portées lors de la manipulation de ce matériau. Un écran facial complet peut également être nécessaire.</p> <p><u>Protection de la peau</u> Des gants imperméables doivent être portés lors de l'utilisation de ce produit. Demandez conseil aux fournisseurs de gants. Portez selon le besoin : néoprène, chlorure de polyvinyle, Viton, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile et polyéthylène. L'alcool polyvinylique est un matériau inapproprié. Portez des gants de protection chimique (imperméables), des bottes, des tabliers et des gantelets pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.</p> <p><u>Protection respiratoire</u> Une protection respiratoire est nécessaire si les concentrations dépassent la VLE. Les respirateurs approuvés par le NIOSH sont recommandés. Un appareil respiratoire autonome doit être utilisé en cas d'urgence ou lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus. Demandez conseil aux spécialistes de la protection respiratoire. Les respirateurs doivent être choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air et conformément à l'OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.</p> <p><u>Mesures d'hygiène</u> Ne pas respirer les fumées ou les brouillards. Ne pas ingérer. Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de cosmétiques en travaillant avec ce produit. Après le travail, lavez-vous les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les installations sanitaires. Retirez les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.</p> |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| Apparence | Liquide clair incolore |
| Odeur | Inodore |
| Seuil olfactif | Non applicable |
| pH | <1,0 (solution à 1 % = 2,1) |
| Point de fusion et point de congélation | Point de congélation = -17,5°C (0,5°F) |
| Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition | 135°C (275°F) |
| Point d'éclair | Non applicable |
| Taux d'évaporation (BuAe = 1) | Non disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

| | |
|--|----------------------|
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non applicable |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Non applicable |
| Tension de vapeur | 5,63 |
| Densité de vapeur (air = 1) | 3,5 |
| Densité relative (eau = 1) | 1,573 |
| Solubilité dans l'eau | Très soluble |
| Solubilité dans d'autres liquides | Non disponible |
| Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow) | Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | Non applicable |
| Température de décomposition | Non disponible |
| Viscosité | 18 cSt à 20°C (68°F) |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Réactivité | Normalement non réactif. Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec la plupart des métaux générera du gaz hydrogène inflammable. Le contact avec l'eau générera une chaleur considérable. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7). |
| Risque de réactions dangereuses | La polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Évitez la chaleur et les flammes nues. Gardez à l'écart des matériaux incompatibles. Gardez le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Évitez le contact avec l'eau. |
| Matériaux incompatibles | Eau, métaux (par exemple, étain, aluminium, zinc et alliages contenant ces métaux), oxydants forts (par exemple, chlore, peroxydes, etc.), acides (par exemple, acide sulfurique, acide nitrique), caustiques et amines alcooliques. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun connu. |

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

| <u>Nom chimique</u> | <u>CL50</u> | <u>DL50</u> |
|---------------------|----------------|---|
| Acide phosphorique | Non disponible | Oral, rat : 4400 mg/kg Dermique, lapin : >3160 mg/kg |

Toxicité aiguë Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

| | |
|--|---|
| Sensibilisation respiratoires ou cutanée | Il n'est pas censé être un sensibilisant pour la peau ou les voies respiratoires. |
| Corrosion / Irritation cutanée | Provoque des brûlures cutanées sévères. |
| Lésions oculaires graves / Irritation oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible spécifique, exposition unique. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible spécifique; exposition répétée. |
| Toxicité pour la reproduction | Il n'est pas censé avoir d'autres effets sur la reproduction. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'est pas censé être mutagène chez l'homme. |
| Danger d'aspiration | Pas de données disponibles |
| Information sur les voies d'exposition probables | <u>Inhalation</u> Oui <u>Contact avec la peau</u> Oui <u>Contact avec les yeux</u> Oui <u>Ingestion</u> Oui |
| Signes et symptômes d'exposition | <u>Inhalation</u> Peut provoquer une irritation sévère du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure toux, suffocation et respiration sifflante. Cela pourrait entraîner un œdème pulmonaire (accumulation de liquide). Les symptômes de l'œdème pulmonaire (douleur thoracique, essoufflement) peuvent être retardés. <u>Contact avec la peau</u> Ce matériau est classé comme dangereux selon les réglementations américaines OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et les réglementations canadiennes SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015). Classification : Irritation cutanée - Catégorie 1 Provoque des brûlures cutanées sévères et des lésions oculaires graves. <u>Contact avec les yeux</u> Ce matériau est classé comme dangereux selon les réglementations américaines OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et les réglementations canadiennes SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015). Classification : Lésions oculaires/irritation - Catégorie 1 Provoque des lésions oculaires graves. <u>Ingestion</u> Peut provoquer une irritation sévère et des dommages corrosifs à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

abdominale, vomissements, brûlures, perforations, saignements et éventuellement la mort.

| | |
|--|---|
| Effets chroniques potentiels sur la santé | Le contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer une dermatite. |
| Cancérogénicité | L'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP ne répertorient aucun composant comme cancérogène. |

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été étudiées de manière approfondie. Il ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les drains ou les cours d'eau, ni être déposé là où il peut affecter les eaux souterraines ou de surface. La toxicité est principalement associée au pH. |
| Persistance et dégradation | Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. <u>Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)</u> Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) = -0,77 |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Autres effets nocifs | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-------------------------------|---|
| Méthodes d'élimination | Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il peut répondre aux critères des déchets dangereux définis par le Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR 261. Éliminez le matériau conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Les réglementations peuvent varier selon les régions. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont de la seule responsabilité du producteur de déchets. |
|-------------------------------|---|

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Nom technique (pour l'entrée N.S.A.) | Classe de danger relative au transport | Groupe d'emballage |
|-------------------------------------|--|--|--------------------------------------|--|--------------------|
| TMD | UN1805 | SOLUTION D'ACIDE PHOSPHORIQUE (PHOSPHORIC ACID SOLUTION) | Non applicable | 8 | III |
| Informations supplémentaires | Il peut être expédié en tant que QUANTITÉ LIMITÉE lorsqu'il est transporté dans des contenants ne dépassant pas 4,0 L (1,0 gallon) pour les liquides ou 5,0 kg (11 livres) pour les solides, dans des emballages dont la masse brute ne dépasse pas 30 kg (66 livres). | | | | |
| 49 CFR/DOT | UN1805 | PHOSPHORIC ACID SOLUTION | Non applicable | 8 | III |
| Informations supplémentaires | Peut être expédié en tant que QUANTITÉ LIMITÉE lorsqu'il est transporté dans des contenants ne dépassant pas 1,0 litre, dans des emballages dont la masse brute ne dépasse pas 30 kg. Conformément au RTMD, consultez la section 1.17 pour des informations supplémentaires sur les exemptions si vous expédiez en vertu de cette exemption. | | | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

| | | | | | |
|------------------|--------|--------------------------|----------------|---|-----|
| IMDG | UN1805 | PHOSPHORIC ACID SOLUTION | Non applicable | 8 | III |
| OACI/IATA | UN1805 | PHOSPHORIC ACID SOLUTION | Non applicable | 8 | III |

| | |
|--|---|
| Numéro de classement tarifaire | 2809.20.00 |
| Précautions spéciales | Aucune n'a été signalée par le fabricant. |
| Dangers environnementaux | Référez-vous à la section 12. |
| Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC | Non disponible |

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------------------------|--|
| Informations canadiennes | <p><u>Classification SIMDUT</u> Référez-vous à la section 2 pour une classification SIMDUT de ce produit.</p> <p><u>Inventaire du Canada (LIS/LES)</u> Tous les composants sont répertoriés sur la LIS.</p> |
| Informations américaines | <p><u>Inventaire des États-Unis (TSCA)</u> L'acide phosphorique (CAS 7664-38-2) est répertorié.</p> <p><u>Quantité déclarable CERCLA (RQ) (40 CFR 117.302)</u> 5000 lbs / 2270 kg</p> <p><u>SARA 304 RQ</u> 2270 kg / 5000 lbs</p> <p><u>SARA TITLE III : Sec. 302, Substance extrêmement dangereuse, 40 CFR 355</u> Aucune</p> <p><u>SARA TITLE III : Sec. 313, 40 CFR 372, Produit chimique toxique spécifique</u> Non</p> <p><u>SARA TITLE III : Sec. 311 et 312, Exigences SDS, 40 CFR 370 Classes de danger</u> Danger pour la santé immédiat (aigu). Conformément aux sections 311 et 312 de SARA, l'EPA a établi des quantités seuils pour la déclaration des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 500 livres pour la quantité seuil de planification (TPQ), selon le cas, pour les substances extrêmement dangereuses et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.</p> <p><u>Réglementations d'État (MA, NY, NJ, PA, RI)</u> Les composants suivants sont répertoriés : Acide phosphorique</p> |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘CRACK FLUSHING AGENT’

Informations internationales

| <u>Ingrédients</u> | <u>UE (EINECS)</u> | <u>Australie (AICS)</u> | <u>Philippines (PICCS)</u> | <u>Japon (ENCS)</u> | <u>Corée (KECI/KECL)</u> | <u>Chine (IECSC)</u> | <u>Nouvelle-Zélande (IOC)</u> |
|--------------------|--------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------------|
| Acide phosphorique | 231-633-2 | Présent | Présent | (1)-422 | KE-27427 | Présent | HSR001545, HSR001571 (dilution) |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision 4 juillet 2024

Avertissement Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement pour la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre investigation de la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné. Sauf indication contraire ci-dessus, elles peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ